

Communiqué de presse

Rapport annuel 2016 du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes renforce son action de lutte contre la violence domestique

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) publie son rapport annuel 2016 qui met en exergue la finalisation du projet de loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique. Remis pour approbation au Grand Conseil au début 2017, ce texte marque une avancée significative dans la lutte contre la violence domestique dans le canton. La publication du rapport annuel du BEFH coïncide avec un autre tournant dans ce domaine: le Parlement suisse a approuvé il y a quelques jours la ratification de la Convention d'Istanbul.

Le BEFH a publié mercredi son rapport annuel 2016, un document qui détaille plusieurs réussites majeures enregistrées au cours du dernier exercice. Le rapport offre par exemple une place de choix au projet de loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Fruit de plusieurs années de travail, ce projet a été mené à son terme en 2016. Il vise à augmenter la protection des victimes et à renforcer le suivi des auteur-e-s afin de limiter la récurrence. La LOVD a été acceptée en Commission parlementaire et sera soumise prochainement au Grand Conseil.

Cette avancée intervient alors que, il y a quelques jours à peine, le Parlement suisse a approuvé la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Appelée Convention d'Istanbul, le texte européen tend à prévenir, poursuivre et éliminer toutes les formes de violence. Il prévoit plusieurs dispositions dont certaines sont déjà déployées dans le canton de Vaud, comme la mise en place d'une structure dédiée aux auteur-e-s de violence domestique.

Le rapport annuel du BEFH relève d'autres éléments forts enregistrés en 2016, comme l'action du bureau sur le front de l'égalité salariale. Les efforts consentis dans ce domaine ont porté leurs fruits, puisque le Conseil d'Etat a présenté un projet de loi prévoyant la mise en place de contrôles de l'égalité salariale dans les domaines des marchés publics et des entités subventionnées. L'an dernier a aussi été marqué par les 25 ans du BEFH et les 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que par le succès de la «Journée oser tous les métiers», la campagne d'encouragement des femmes à participer à la vie politique et la mise en oeuvre d'un projet de sensibilisation sur la problématique des mariages forcés.

L'an dernier, le BEFH a par ailleurs répondu à plus de 500 questions de la population, d'entreprises et d'autorités. Il a distribué près de 13'700 brochures, dépliants et études.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09/06/2017

Renseignements complémentaires : DTE, Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), 021 316 59 88

Fichiers à télécharger :
[BEFH Rapport 2016](#)